

Article 1 : DESCRIPTION DE L'EVENEMENT

L'évènement « Raid Dingue d'HOSSEGOR » est un évènement sportif et récréatif.

Il nécessite une condition physique adaptée.

L'organisation informe tous les coureurs de la difficulté particulière de cette course, qui implique de courir, mais aussi de sauter, ramper, escalader des obstacles (hauts de 2 mètres ou plus pour certains), et nager (savoir traverser un bassin de 25m minimum).

Le RAID DINGUE nécessite également un esprit de solidarité qui permettra à toutes et à tous de passer la ligne d'arrivée fatigué(e) mais heureux(se).

L'organisation a prévu 3 parcours :

Le RAID DINGUE des Pitchouns:

Un parcours d'environ 1,5km avec 1 zone d'obstacles tous les 300 mètres environ, sur la plage de la commune de Hossegor (40).

Ce parcours est réservé aux enfants âgés de 6 à 9 ans, avec un départ le samedi 22 octobre à 14H00.

Le RAID DINGUE des Ados:

Un parcours d'environ 2,5km avec 1 zone d'obstacles tous les 300 mètres environ, sur la plage de la commune de Hossegor (40).

Ce parcours est réservé aux ados âgés de 9 à 14 ans, avec un départ le samedi 22 octobre à 15H00.

Le RAID DINGUE d'HOSSEGOR:

2 parcours d'environ 6 et 11km avec 1 zone d'obstacles tous les 500 mètres environ, sur la commune de Hossegor (40).

Ces parcours sont réservés aux personnes âgés de 14 ans et plus pour le 6km et 16 ans et plus pour le 11km, avec un départ donné par vagues espacées de 15mn, le dimanche 23 octobre à partir de 9H00.

Article 2 : INSCRIPTIONS

1. Qui peut s'inscrire ?

Le RAID DINGUE des Pitchouns:

Ce parcours est réservé aux enfants âgés de 6 à 9 ans, avec un départ le samedi 22 octobre à 14H00.

Les parents devront signer une décharge de responsabilité et présenter une pièce d'identité, lors du retrait de l'accréditation le samedi 22 octobre avant 12H00.

Le RAID DINGUE des Ados:

Ce parcours est réservé aux ados âgés de 9 à 14 ans, avec un départ le samedi 22 octobre à 15H00.

Les parents devront signer une décharge de responsabilité et présenter une pièce d'identité, lors du retrait de l'accréditation le samedi 24 octobre avant 12H00.

Le RAID DINGUE Adultes:

Ce parcours est réservé aux personnes âgés de 14 ans et plus, avec un départ donné par vagues espacées de 15mn, le dimanche 23 octobre à partir de 9H00.

Les coureurs peuvent s'inscrire individuellement ou en équipe.

Si vous souhaitez vous inscrire en équipe, chaque équipier devra impérativement inscrire le nom de son équipe dans son formulaire individuel, sans aucune erreur ou changement de nom (par exemple : Ne pas écrire MATCHUCAMBOS alors que le nom est LES MATCHUCAMBOS).

Certificat médical ou licence sportive:

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisation du RAID DINGUE s'assurera que les participants répondent à l'un des critères suivants:

- titulaires d'une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation : Athlétisme, triathlon, course d'orientation / Sauvetage et secourisme / Basketball, football, handball, rugby, volley-Ball hockey / Surf / Pelote basque, tennis, badminton / Boxe, lutte, Karaté, Judo-Jujitsu Kendo, Taekwondo, Aïkido et Disciplines Associées.
- OU titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de raids multisports en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

2. Où peut on s'inscrire ?

Toutes les inscriptions devront se faire sur le site internet www.raid-dingue.fr dans la rubrique INSCRIPTION.

Seules quelques inscriptions pour les pitchouns au tarif de 12€, les ados au tarif de 15€, et les adultes au tarif de 50€, pourront être enregistrées le samedi 22 octobre entre 10H00 et 12H00 (dans la limite des places encore disponibles) au comptoir de retrait des dossards situé sur le village d'animations, plage du Point d'Or – 40150 Hossegor.

3. Quand peut on s'inscrire?

L'ouverture des inscriptions sur le site www.raid-dingue.fr se fait à partir du 1^{er} mars 2016 jusqu'au 15 octobre 2016 minuit.

Attention, le nombre de places de l'édition 2016 est limité à 1500 coureurs. Ne tardez pas à vous inscrire.

Article 3 : FRAIS D'INSCRIPTION

Le paiement se fait directement en ligne sur le site internet www.raid-dingue.fr via une interface de paiement sécurisé.

Tarif PICHOUNS

Inscription limitée à 200 enfants âgés de 6 à 9 ans, au tarif unique de 9€

Tarif ADOS

Inscription limitée à 200 ados âgés de 9 à 14 ans, au tarif unique de 12€

Tarif étudiant

Inscription limitée à 500 étudiants, au tarif unique de 29€

Tarif Equipe

Avant le 31 mai 2016:

Inscrivez vous avant le 31 mai 2016 et bénéficiez d'un tarif à 32€

Attention : Inscription réservée aux 500 premiers inscrits.

Entre le 01 juin et le 31 Aout 2016

Tarif équipe 2 à 4 coureurs : 39€

Tarif équipe 5 à 9 coureurs : 35€

Tarif équipe 10 coureurs et + : 30€

Entre le 01 septembre et le 15 octobre 2016

Tarif équipe 2 à 4 coureurs : 45€

Tarif équipe 5 à 9 coureurs : 40€

Tarif équipe 10 coureurs et + : 35€

Tarif individuel

Avant le 31 mai 2016:

Tarif unique de 32€

Entre le 01^{er} juin et le 31 Aout 2016

Tarif unique de 45€

Entre le 01 septembre et le 15 octobre 2016

Tarif unique de 49€

Offre Entreprise

Consultez notre offre spéciale entreprises en contactant directement l'organisation.

Le prix de l'inscription comprend :

- la participation aux frais d'organisation ;
- L'accréditation;
- L'animation exclusive en zone de pré-départ
- les ravitaillements en course et celui à l'arrivée.
- L'accès exclusif à la tente coureurs/vestiaires et aux casiers.
- L'accès exclusif à l'espace Ostéo.
- Un sac coureur avec 1 tee-shirt et d'autres cadeaux....
- Une consommation offerte à la brasserie des Dingues
- La photo finish grâce à 1 bon spécial remis avec l'accréditation

Article 4 : ASSURANCES

Assurance annulation :

L'organisateur vous conseille de souscrire l'assurance annulation qui vous permettra d'être remboursé de votre inscription si vous êtes contraint d'annuler votre participation. Le montant de l'assurance annulation est de 9€ à valider en fin de formulaire d'inscription.

Si vous annulez votre inscription avant le 10 octobre 2016, l'organisateur vous remboursera le montant de votre inscription en retenant 9€, au maximum avant le 01^{er} décembre 2015.

A partir du 11 octobre 2016, aucun remboursement ne sera possible si vous annulez votre inscription.

Vous pouvez obtenir un remboursement partiel en cas de blessure, maladie ou décès, sur présentation d'un certificat médical ou d'un justificatif adressé au plus tard le 15 octobre 2016, et à condition d'avoir souscrit l'assurance annulation (9€ conservés par l'organisation).

Assurance individuelle accident :

L'organisateur attire particulièrement l'attention de chaque coureur sur l'intérêt qu'il a de souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels il s'expose en participant au RAID DINGUE D'HOSSEGOR.

Il est donc de la responsabilité de chaque coureur de bien se préparer physiquement pour cette course en particulier et d'être assuré personnellement pour les risques encourus sur le parcours de cette course.

De fait, l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de défaillance ou d'accident si le coureur n'a pas souscrit d'assurance personnelle...qui est donc fortement recommandée.

Responsabilité civile de l'organisateur :

L'organisateur a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile organisateur spécifique pour ce type d'activité événementielle.

Exclusion de responsabilité :

Chaque coureur accepte que l'organisateur puisse l'exclure en cas du non respect de ce règlement, sans pouvoir exiger une réparation quelconque.

Chaque coureur est conscient que la nature même de la course et de ses obstacles constitue un danger réel pour son intégrité physique.

L'organisateur ne pourra donc pas être tenu responsable en cas de blessure liée à la nature des sols ou passages aquatiques empruntés par la course, au passage des obstacles ou pour toute négligence légère de son fait, ou du fait des intervenants qu'il a mandaté.

En cas d'annulation de l'évènement en raison d'un cas de force majeure prévu par la loi, aucun remboursement ne pourra être fait aux coureurs.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de vol des effets personnels des coureurs sur les sites couverts par l'évènement.

Article 5 : RETRAIT DES ACCREDITATIONS

Le retrait des accréditations se fait le samedi 22 octobre, de 10H00 à 18H00 et le dimanche 23 octobre entre 7H00 et 9H00, sur le village animation situé à la plage du Point d'Or - 40150 Hossegor

L'inscription sera validée seulement si chaque coureur a complété son inscription avec:

- une copie de sa licence ou un certificat médical
- L'autorisation parentale si le coureur est mineur.

Les accréditations seront remis seulement si le coureur présente:

- son reçu d'inscription internet,
- Sa pièce d'identité
- La copie de sa licence ou du certificat médical (si cela n'a pas été fait lors de l'inscription en ligne)

Pensez à préparer votre dossier de retrait d'accréditation avant de vous présenter au comptoir.

L'organisation autorise un retrait groupé, sous condition de la présentation d'un dossier complet pour chaque coureur de l'équipe.

Sans les documents demandés (certificat médical, licence, autorisation parentale), les coureurs ne peuvent pas prendre le départ et aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 : VESTIAIRE ET CONSIGNES

L'organisateur met à la disposition des coureurs un vestiaire avec consigne sur le site de départ/arrivée.

La place est bien entendu limitée...l'accès se fait obligatoirement sur présentation de l'accréditation.

L'organisateur attire l'attention des coureurs que la sécurité du lieu est toute relative et qu'il ne pourra pas être tenu responsable en cas de disparition de vos effets personnels.

Article 7 : DEPART DE LA COURSE

Le départ a lieu sur la plage centrale de Hossegor à partir de 9H00. Le départ se fera par vagues de coureurs, toutes les 15 minutes.

L'organisateur recommande fortement à chaque coureur de s'échauffer correctement avant le départ.

Chaque coureur s'engage à se présenter au minimum 15 à 20 minutes avant le départ dans la zone de pré-départ pour le contrôle des accréditations. Cette zone sera signalée au départ.

Notre animateur fait monter l'ambiance...les absents ont toujours tort...

Le départ est annoncé par un signal sonore distinctif et un drapeau qui est agité ostensiblement...

Article 8 : SUR LE PARCOURS DE LA COURSE**Zones d'obstacles :**

Les zones d'obstacles sont bien entendu prévues pour accueillir une quantité importante de coureurs. Cependant, si des coureurs devant vous sont en difficulté et vous ralentissent, il semble courtois de les aider ou de savoir patienter sans râler pour passer l'obstacle à votre tour...Tout manque de loyauté flagrant sera sanctionné et passible d'exclusion immédiate de la course.

Chaque coureur est informé qu'il va devoir courir, ramper, sauter, escalader certains obstacles faisant au moins 2 mètres de haut, glisser ou nager dans le lac d'Hossegor.

Chaque coureur certifie en signant ce règlement qu'il est capable de nager dans un bassin de 25 mètres au minimum.

Ravitaillements:

Plusieurs zones de ravitaillement sont installées sur le parcours. Chaque coureur souhaitant en profiter s'engage à jeter son gobelet dans les poubelles positionnées en fin de zone de ravitaillement.

Couverture médicale :

L'organisateur a prévu la couverture médicale de la course par du personnel spécialisé et équipé, couvrant chaque zone de la course.

Chaque coureur doit rester vigilant et s'engage à signaler immédiatement la blessure ou le malaise d'un autre coureur.

L'organisateur se réserve le droit de faire sortir du parcours tout coureur mettant en danger sa propre intégrité physique ou celle des autres coureurs, comme tout coureur ne respectant pas les consignes de sécurité ou de respect de l'environnement.

Article 9 : ARRIVEE DE LA COURSE

L'arrivée de la course a lieu sur la plage du point d'or à Hossegor (40150).

Les gagnant(e)s des parcours des Pitchouns et des Ados seront récompensé(e)s.

La remise des récompenses se fera le samedi 22 octobre 2016 dans l'après-midi avant 16H00.

Pour la course du dimanche 23 octobre réservée aux adultes, La remise des prix « symbolique » se fera le dimanche 23 octobre dans l'après-midi avant 16H00

Article 10 : IMAGE

Un service photo est mis en place pendant la course. Les photos sont mises en vente au terme de la course.

L'organisateur se réserve l'exclusivité des droits en ce qui concerne la couverture photo et vidéo de la course du RAID DINGUE D'HOSSEGOR.

En signant ce règlement, chaque coureur autorise expressément l'organisateur, et tous ses ayants-droit à fixer, reproduire, diffuser et exploiter son image fixe ou audiovisuelle prises dans le cadre du RAID DINGUE D'HOSSEGOR, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir.

En conséquence, chaque coureur garantit l'organisateur contre tout recours et/ou action que pourrait former les personnes physiques ou morales qui estimeraient avoir des droits quelconques à faire valoir sur l'utilisation de l'image du ou des coureurs.

Chaque coureur reconnaît d'ores et déjà être informé(e) et accepte que la décision d'exploiter ou non son image sera laissée à la discrétion de l'organisateur.

Cette autorisation est accordée pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

L'organisation a un droit de regard et d'utilisation dans les termes définis ci-avant pour toutes images fixes ou mobiles prises directement par les coureurs. L'organisation laissant l'autorisation aux coureurs d'utiliser leur propre matériel sous condition d'avoir un accès aux images dès le jour de la course.

Conformément aux lois informatiques et libertés, (Loi78-17 du 6 janvier 1978) les coureurs peuvent accéder aux informations données lors de l'inscription, en vérifier l'exactitude, les rectifier si nécessaire, sur simple demande écrite à l'organisateur.

Article 11 : ETHIQUE

Le RAID DINGUE D'HOSSEGOR est une course nature à obstacle à caractère récréatif.

Amusez vous ! Dans le respect des autres...la solidarité est une valeur essentielle, chère au cœur de l'organisateur. A vous, coureurs, de la rendre indispensable durant la course...

En cas de blessure ou d'accident d'un ou plusieurs coureurs, chacun s'engage à porter secours à la victime ou alerter immédiatement les secouristes postés le long du parcours.

Article 12 : ORGANISATION

L'évènement du RAID DINGUE D'HOSSEGOR est organisé par la société LIVE MEETINGS désignée dans ce règlement comme « l'organisateur »

SARL LIVE MEETINGS – 6 Rue des bobines – ZAE Terreblanque – 40230 Saint Vincent de Tyrosse
www.live-meetings.fr

Je soussigné :

Inscrit sur Le Raid dingue des Pitchouns Le Raid dingue des Ados Le Raid dingue adultes

Désigné dans ce règlement comme « le coureur »

Né(e) le :

Déclare avoir pris connaissance du règlement du RAID DINGUE D'HOSSEGOR 2016 et m'engage à le respecter.

Date :

Signature :

+ Signature obligatoire des parents pour les mineurs précédé de la mention « lu et approuvé »